



Mondercange, le 22 septembre 2020

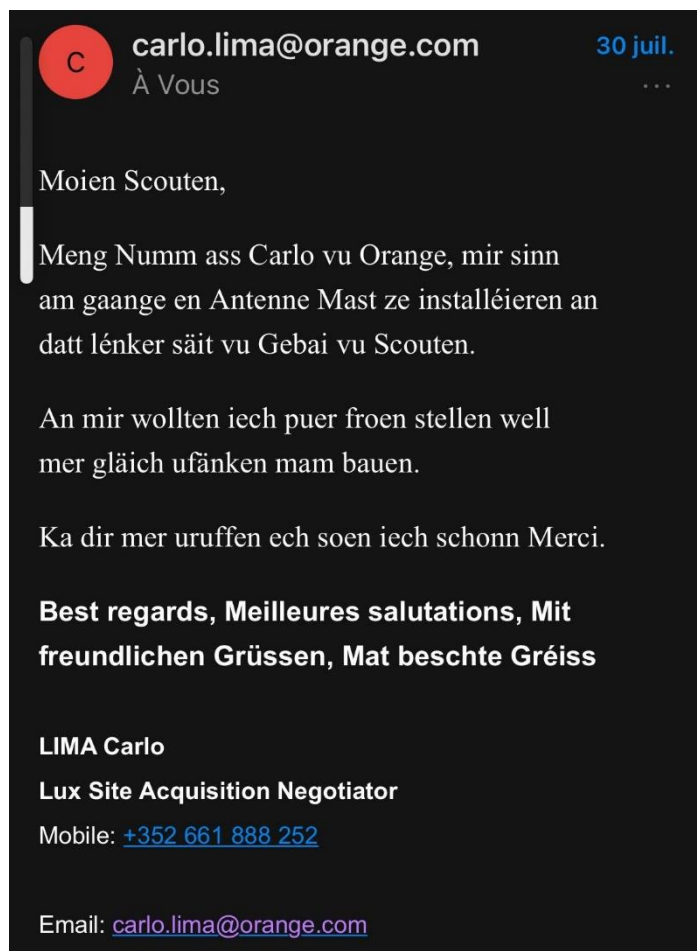
Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention pour la séance du conseil communal du 25 septembre 2020

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 25 septembre 2020 l'intervention suivante :

Le 30 juillet 2020, les scouts de Mondercange ont reçu le message suivant de la part d'un collaborateur de la société Orange :



Alors que cette façon d'approcher les scouts par des personnes étrangères à l'administration communale nous semble assez étrange, nous prions le Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir nous donner les réponses aux questions suivantes :

- le Collège des Bourgmestre et Échevins, est-il au courant de l'initiative prise par une société de télécommunication privée pour faire monter un mât d'antenne GSM sur le site des scouts à proximité directe du chalet ? Peut-il donner des précisions quant aux données techniques de l'installation prévue (dimensions, emplacement exact, puissance) ?
- si oui, le Collège des Bourgmestre et Échevins, dans son rôle de gestionnaire des propriétés communales, n'a-t-il pas jugé utile de contacter lui-même les scouts pour leur présenter le projet et demander leur prise de position ?
- est-ce que les scouts sont le bon destinataire pour les questions d'ordre pratique concernant la mise en place du mât ? Qu'en est-il de la responsabilité ?
- sur quelle base a été prise la décision d'opter pour un provider déterminé ? N'y a-t-il pas une situation concurrentielle avec d'autres fournisseurs qui risque d'embarrasser la commune ?
- est-ce que la collaboration avec Orange se fait sur base d'une convention ? Si oui, est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins peut en faire connaître les conditions ? Le cas échéant, la convention, ne doit-elle pas être entérinée par le Conseil Communal ?
- à part le fait qu'à notre avis l'antenne projetée ne manquera pas de dégrader sérieusement la vue du site, le Collège des Bourgmestre et Échevins n'est-il pas d'avis qu'une fois en activité, le rayonnement peut être nocif pour les enfants fréquentant les environs ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM
Marc FANCELLI
René PIZZAFERRI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK